

Compte Rendu

Commission Formation du **Jeudi 28 novembre 2019**

Présents	S. COULOUVRAT, Coordinatrice Portail Licence F. FABRE, Représentante Gestion scolarité Y. HUMBERT : Représentante Formations Pro D. ISSANCHOU, Représentant Masters APA-S N. JACQUEMONT, Représentant L3 APA C. MARTIN : Représentant Master EOPS S. MEYER, Représentant L2 D. OLIVIERI, Représentant personnels BIATSS V. PILLAT, Coordinatrice Formations Pro E. REYNES, Représentant L3 ES JC. WECKERLE, Président Commission Formation
Pouvoirs donnés	F. BIGOT à S. MEYER - G. BODET à JC. WECKERLE - G. MARTINENT à N. JACQUEMOND - C. OTTOGALLI à Y. HUMBERT
NOMBRE de votants	14 votants
Excusés	C. BAUDIN - F. BIGOT - G. BODET - N. BONNIOT - S. DESSIMOND - F. DILAS - S. FUCHS - J. HALLE - V. KAYSER - G. MARTINENT - F. MORISSE - C. OTTOGALLI - T. PROT - A. RUBY - B. VIGNAL
Invité-e-s	L. MOR- P. MARIEL- S. MARZIN - JM. JARS

Début de séance : 13h30

Présentation de l'ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la Commission Formation du 17 octobre 2019

Partie A :

- 2. Point accréditation**
- 3. Calendriers des formations**
- 4. Préparation séminaire**
- 5. Ajout aux règlements MCC**
- 6. Heures APPN L2**

Partie B :

- 7. Point dossiers vacataires d'enseignement 2019-2020**
- 8. Questions diverses**

1. Validation du compte rendu des Commission Formation du 17 octobre 2019

→ **Vote** : Approbation du CR du 17 octobre 2019 à l'unanimité.

Partie A

2. Point accréditation

En Licence 1 et Licence 2, comme indiqué en Assemblée Générale, les blocs se construisent et avancent avec pour objectif une progression à l'intérieur des blocs. Le but est qu'une présentation soit effective en séminaire (10 janvier 2020). En ce qui concerne les Licence 3, on note un travail par formation sachant que les responsables participent à CURSUS +. Une réunion à ce sujet va se dérouler prochainement avec une date à convenir afin que les responsables puissent s'y rendre conjointement.

En MASTER, un travail est en cours en lien avec les responsables lors de conseils de concertation.

C. MARTIN : Il est demandé une certification et cela semble être une mission complexe car le taux de réussite prime. Ce qui fait que l'on peut se questionner sur la compétence même de l'étudiant.

E. REYNES : il est possible que soit rencontré le problème d'une licence validée sans que tous les blocs aient été validés.

F. FABRE : Concernant APOGEE, des inquiétudes sont émises car sans garantie d'une mise en œuvre possible.

J C. WECKERLE :

-Concernant APOGEE selon l'orientation des formations, le travail à mettre en œuvre sera analysé. Il y a 10 formations expérimentales qui ont démarré et nous sommes dans l'attente d'une lettre de cadrage. Il est impératif de faire des propositions qui seront la base des pistes à étudier. L'enjeu est fort et les moyens pourront être mis en place dans un second temps.

F. FABRE : les règles de calculs sont saisies à la main par les gestionnaires de scolarité, la charge de travail sera notable et source d'erreurs.

APOGEE serait encore en place jusqu'en 2023 puis passage sur PEGASE.

-Concernant la validation de compétences, il faudra porter une attention particulière sur les règles fixées. On peut envisager qu'il y ait la condition de validation de tous les blocs pour obtenir la validation de la licence.

3. Calendriers des formations

Il est demandé que soient présentés à la prochaine commission formation les calendriers pour chaque formation. Un envoi des tableaux à remplir sera fait.

Calendrier des formations



- Politique générale
- Formations qui passent à 1H30 en septembre 2020 ?
- Rentrée universitaire 24/08/2020
- Toussaint : 25 octobre au 1^{er} Novembre 2020
- Noël : 20 décembre au 3 janvier 2021
- Vacances hiver : 14 février au 21 février 2021
- Printemps : 18 avril au 25 avril 2021
- Pont de l'ascension : 13 mai au 16 mai 2021

Bornes de l'année universitaire 2020/2021

- Dans ce cadre, il est proposé de fixer le terme de l'année universitaire 2020-2021 au 31 août 2021.
- Pour les étudiants terminant une Licence professionnelle, un DEUST, un DUT ou un diplôme de deuxième cycle (masters ou école d'ingénieur) et ne souhaitant pas se réinscrire à l'Université, une borne intervenant le 31 août de l'année en cours ne leur permet pas de terminer le stage obligatoire prévu dans leur cursus. Afin de permettre à ces étudiants de terminer leurs stages, un terme spécifique est proposé pour ces formations.
- Article 1 L'année universitaire 2020-2021 se termine au 31 août 2021.
- Article 2 L'année universitaire 2020-2021 est prorogée jusqu'au 15 octobre 2021 pour les étudiants terminant un deuxième cycle (masters et écoles d'ingénieurs) prévoyant un stage obligatoire en fin de cursus et jusqu'au 31 octobre 2021 pour les étudiants terminant une Licence professionnelle, un DUT ou un DEUST prévoyant un stage obligatoire en fin de cursus.

En CFVU a été voté le passage au créneau de 1h30 pour la rentrée 2020 avec une amplitude de 8h à 19h pour une journée.

S. MEYER : cela aura forcément une incidence sur l'étalement des dates planifiées.

F. FABRE : Même si c'est à la marge, les dates de soutenances en septembre devront être intégrées dans le calendrier pour les stages qui finissent fin août.

Y HUMBERT : 1h30 sera problématique pour les pratiques sportives.

JC WECKERLE : Yannick VANPOULLE propose des pratiques sur un créneau de 1h45 en décalant légèrement le début du cours.

Le SIUAPS est encore fébrile pour passer que des réservations en créneau de 1h30.

Cela dépendra également de la pratique en question. Certaines pourront passer sur 1h30 alors que pour d'autres ce sera plutôt sur 3h.

Il y a des pratiques sportives pour lesquelles il est demandé de rester en créneau de 2h.

JC. WECKERLE : la direction a demandé une dérogation jusqu'à la prochaine accréditation permettant de garder des créneaux de 2h.

4. Préparation séminaire

Le séminaire se tiendra sur une journée : le 10 janvier 2020.

Les étapes du calendrier et les considérations à prendre pour discussions ont été évoquées. Le séminaire serait plus orienté vers des débats et présentations visuelles plutôt qu'un travail par groupes (modèle de présentation disponible).

La présentation détaillera les blocs proposés.

Un module est un regroupement d'UE avec un titre qui devra être « parlant » pour l'étudiant et les professionnels. Chacun des modules peut renvoyer à un ou plusieurs blocs.

L'architecture sera générale avec les compétences à certifier. On identifiera la progression par bloc et détaillera les blocs notamment s'il y a des liaisons entre eux. Chaque formation fera sa proposition et un crédit sera accordé au bloc et non au module.

La mise en place d'« aides » à l'étudiant selon le niveau constaté devront être mises en place dans le cadre des validations progressives.

La transversalité dans les blocs permet une réelle autonomie et les niveaux permettront une évolution. Les blocs ne se compensent plus entre eux et des règles de modulations seront mises en place.

Si un bloc est validé en L1 ou en L2 celui-ci ne sera pas à repasser en L3.

Les aspects techniques ne doivent pas guider la réflexion pédagogique mais il ne faut pas les occulter complètement lors des travaux de construction.



Proposition de
présentation - Orga

Les propositions de présentation de ces blocs et modules ont été envoyées par mail aux membres de la Commission Formation le vendredi 29 novembre.

5. Ajout aux règlements MCC

Cas des étudiants ayant été blessés

Il a déjà été débattu de ce cas précis lors d'une précédente commission formation.

Des remontées ont été faites auprès de F. FABRE concernant des divergences de notes en pratiques sportives selon l'enseignant. L'idée avait été de pouvoir porter une note si un étudiant s'est blessé, dans le cas précis où a été présent tout le semestre et qu'il y avait assez d'éléments durant cette période il sera alors possible de le noter.

JC. WECKERLE : il est demandé aux responsables, de rappeler les règles pour les CCF2.

Nature des certificats médicaux

Il est rappelé qu'il est du ressort et du libre arbitre de l'enseignant d'apprécier la recevabilité du certificat présenté par l'étudiant.

JC. WECKERLE : une forme de rédaction sera à mettre en place, avec un document type ;

Un travail avec le SIUAPSS a débuté avec comme obligation la présence de l'étudiant lors des TD. S'il y a caractère d'impossibilité de se déplacer, alors, le motif sera valable.

F. FABRE : ajouter une mention pour chaque MCC serait pertinent.

Pour rappel, la date limite du 2/02 a été fixée pour le dépôt des demandes d'assiduité (DA) et chaque motif devra être exposé et discuté. Les DA au fil de l'eau pourront être déposées après cette date en cas de blessure en cours de semestre notamment.

Ce point sera porté à l'ordre du jour et développé lors de la prochaine Commission Formation du 13 février 2020.

6. Heures APPN L2

Sont présentés conjointement par S. MEYER et S. MARZIN les documents suivants afin de mettre en évidence leurs fortes contraintes.



Différents votes en
com Form.docx



Services
L2.2019.2020.xlsx

La problématique est un surcote important des heures APPN. Il est demandé par la direction de l'UFR un nouveau calcul des heures afin que la L2 ne soit plus déficitaire.

Ont été exposés les faits suivants :

Les propositions et différents votes lors des précédentes commissions formations au fil du temps ont abouti à la situation actuelle. L'objectif du responsable a été de maintenir selon l'activité, des conditions d'enseignement respectant le cadre réglementaire en terme de sécurité. Des groupes cette année ont été ouverts mais ne sont au final pas remplis. Les tarifs pratiqués permettent aux étudiants d'accéder à des activités particulières et valorisantes. Le calcul entre les heures TD et TP n'est pas le reflet des besoins d'autant plus que les compétences des encadrants et enseignants sont à prendre en considération. Un effort a été fait pour le calcul des heures.

JC WECKERLE : Il est demandé une meilleure répartition des groupes selon l'activité avec une cohérence dans la répartition des heures aux vues des différences d'une activité à l'autre. Alors que des moyens supplémentaires ont été apportés, des heures semblent non justifiées.

Les dérogations aux normes d'encadrement accordées et donc les groupes à 12 étudiants ne peuvent pas s'appliquer à toutes les pratiques. Cela doit être revu et envisagé de manière cohérente en fonction du type d'APPN.

→ Après discussion la commission n'est pas en mesure de se prononcer.

Décision : D'ici la prochaine Commission Formation du 13 février 2020, il est demandé au groupe APPN un tableau mis à jour et détaillé pour une éventuelle réorganisation des APPN.

JC WECKERLE précise que cela est demandé pour l'avenir. Il ne s'agit pas de revenir sur le semestre d'automne 2019 pour lequel le stage s'est déjà déroulé.

Partie B

7. Point dossiers vacataires d'enseignement 2019-2020

De la même manière qu'il a été envoyé aux responsables fin septembre pour les dossiers 2018-2019, un fichier détaillant les dossiers vacataires non à jour pour l'année 2019-2020 va être envoyé. Courant décembre, des relances mail seront effectuées, en plus des relances automatiques de la plateforme en ligne GAVEL. Les responsables de formation et enseignants recruteurs seront mis en copie de ces mails de relance.

Il est rappelé que tout dossier incomplet ou inexistant, et donc l'absence de contrat, entraîne l'impossibilité de demander le paiement des heures réalisées.



pour envoi suivi
vacataire 2019 2020

Le fichier a été envoyé par mail aux membres de la Commission Formation le vendredi 29 novembre.

8. Questions diverses

F. FABRE : Actualisation du modèle de dispense d'assiduité. Si la situation de l'étudiant change en cours de semestre, les étudiants disposent d'un délai de 15 jours (à compter de la connaissance du changement de situation) pour solliciter le responsable de la formation et demander une DA. Dans le cas d'une demande de DA en cours de semestre, il peut être possible de conserver les notes des CCF1 déjà réalisés. La décision appartient au responsable de formation et doit être rapportée dans le contrat pédagogique.

D. OLIVIERI : F. FABRE a demandé aux scolarités de relancer les étudiants n'ayant pas récupéré leur carte étudiant ou leur vignette.

Il est demandé aux responsables de formation d'inviter les étudiants à faire le nécessaire pour régulariser leur inscription auprès des bureaux de scolarité.

Fin de la séance à 15h50